

LE CERCLE DE L'UNION A FRIBOURG : DU CERCLE DE LECTURE ET DE POLITIQUE AU CERCLE D'AMIS (1841-1991).

Quelques aspects historiques

Hubert FOERSTER

1. Remerciements

Si chaque auteur se demande si au moins son introduction et ses conclusions attireront l'œil du lecteur potentiel, il sait que les remerciements seront toujours soigneusement examinés.

Nous remercions tout d'abord les mille et un membres et amis du Cercle de l'Union qui ont créé cette Société et qui ont réussi à la maintenir en activité jusqu'à nos jours. Nous espérons que les personnes responsables auront à cœur de conserver les archives du Cercle aussi bien que l'ont fait leurs prédécesseurs afin que les générations futures disposent d'une riche source de renseignements.

Mille et un remerciements au comité du jubilé qui, entre l'apéritif, le banquet et la course annuelle, a encore trouvé mille et un francs (!?) pour publier cette plaquette.

Nous remercions aussi le lecteur potentiel qui prendra cette plaquette pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un petit recueil de certains aspects de la vie du Cercle et non pas une étude historique complète et exhaustive d'un passé riche en souvenirs.

Enfin remercions Mlle M.-Cl. L'Homme qui a répertorié les fonds d'archives du Cercle de manière si pratique que nous avons jugé inutile de faire des renvois aux sources. De plus, elle a supprimé les tournures par trop germaniques de ce texte.

2. Projets et plans

A l'origine de cette plaquette, il était prévu de présenter la vie de la ville de Fribourg à travers l'histoire du Cercle. Hélas, comme aucun historien ne s'est penché sur l'histoire de notre capitale de 1798, date de son autonomie municipale, à nos jours, cette idée dut être abandonnée. Peut-être qu'un jour, un mécène passionné d'histoire...

On pensa ensuite confier à une dizaine d'auteurs la présentation des divers aspects du Cercle, mais cette idée fut également abandonnée pour des motifs financiers...

Le dernier projet retenu est celui que vous avez sous les yeux. Nous avons trouvé l'essentiel de nos informations dans les archives du Cercle et nous avons tiré profit de l'excellent article "Le Cercle de l'Union" d'André Gremaud, publié dans les Annales fribourgeoises de 1964. Nous espérons que le lecteur retrouvera un peu du plaisir que l'historien a éprouvé à se pencher sur de vieux papiers. Nous nous sommes surtout intéressés aux premières années du Cercle restées ignorées de la majorité des membres et amis de notre société et nous laissons aux futurs historiens le soin d'étudier la période moderne.

3. La fondation

En 1841, deux cercles existaient à Fribourg : le Cercle de la Grande Société fondé le 7 janvier 1802 et le Cercle littéraire et de commerce fondé en 1816 par la fusion d'un cercle de commerce datant de 1806 et d'un cercle littéraire contemporain. Le Cercle de la Grande Société était un cercle fermé, réservé aux descendants des patriciens. Le Cercle littéraire et de commerce avait pour but de grouper les négociants et de créer "un lieu de réunion pour le parti libéral et de progrès pour la classe bourgeoise". Le Cercle

qui se créa en 1841 ouvrit ses portes à tout le monde, sans distinction de classe, de parti, de situation sociale et de fortune. Dénommé "Société du Cercle de l'Union" dans les premiers documents, il devint, par la suite, le "Cercle de l'Union".

Le premier article des statuts nous indique que le but de la Société "est d'offrir un lieu de réunion et de récréation aux fondateurs, ainsi qu'à leurs amis qui voudront y entrer et se procurer d'une manière économique la lecture de divers journaux et écrits périodiques".

Quels furent les fondateurs? Une procuration du 4 mai 1841 donne 29 noms. Une pétition du 9 mai de la même année a été signée par 30 personnes et le tableau des fondateurs, autrefois exposé dans la grande salle du Cercle indique 34 membres. En relevant les noms des trois listes, nous arrivons à 35 personnes qui peuvent être considérées comme les fondateurs du Cercle, soit :

Berger Joseph, juge d'appel
Blanc Jacques, vitrier
Brugger Jean-Joseph, fabricant de casquettes
Buchs Nicolas, président du tribunal du district allemand
Buchs Jean-Nicolas, fils
Buman-Reyff, juge d'appel
Burdel Jacques, cartier
Burdel, teinturier
Chappuis Pierre, député
Corpataux Antoine, serrurier
Delpech Jean, négociant
Ducrest François, docteur en médecine
Egger Joseph, ancien aubergiste
Esseiva Louis, négociant
Forel Charles, préfet
Fournier Louis, avoyer
Fragnière Antoine, négociant
Grossrieder François-Pierre, meunier
Hess Adam, ébéniste
Kaeser Joseph, architecte
Kaeser Beat
Kern Charles, couvreur
Moehr Ignace, négociant
Muller Joseph, cadet
Nuoffer Bernard, potier
Purro Jean, charpentier
Roth Philippe, notaire
Schwartz Joseph, maçon
Sottaz Augustin-Ladislas
Spaeth Georges, aubergiste
Stoecklin Joseph, notaire
Von der Weid-Hattenberg Philippe, juge d'appel
Weck François, président
Wuilleret Louis, avocat
Zosso-Perroulaz, boulanger

Nous pensons que Louis Esseiva, Nicolas Buchs et Jean Delpech eurent en premier l'initiative de créer ce Cercle. En effet, c'est à Nicolas Buchs et à Louis Esseiva que les fondateurs donnèrent une procuration pour les représenter le 4 mai 1841. Ce furent Louis Esseiva et Jean Delpech qui signèrent, en qualité de membres de la commission provisoire, une pétition datée du 9 mai 1841. L'idée maîtresse des fondateurs fut-elle de rapprocher et d'unir toutes les classes sociales? On peut le croire en lisant la liste des 35 premiers membres du Cercle où un avoyer, trois conseillers d'Etat juges d'appel,

deux présidents de tribunaux, cinq patriciens, un médecin, deux notaires, un préfet, un avocat et plusieurs négociants côtoient divers corps de métiers, du maçon au charpentier, du potier au fabricant de casquettes ! Ce Cercle devait répondre à un réel besoin car, deux ans après sa fondation, il comptait déjà 115 membres.

Alors que le Cercle de la Grande Société avait erré d'un local à l'autre de 1802 à 1821, avant de s'installer définitivement à la rue des Epouses, le Cercle de l'Union décida immédiatement d'être propriétaire de ses locaux. Par acte du 4 mai 1841 instrumenté par le notaire Roth, il acheta à Jean-Georges Spaeth, pour le prix de Fr. 8'000.-, "le premier étage en entier de la maison no 3, sise à la Grand-Rue, à Fribourg, tant sur le devant que sur le derrière, avec cuisine et latrine, ainsi que part à la cave". Le prix d'achat fut réglé par un revers de Fr. 8'000.- au taux de 4 1/2% en faveur du vendeur.

Le 9 mai 1841, la commission provisoire sollicita du Conseil d'Etat l'autorisation d'ouvrir le Cercle de l'Union. A l'appui de sa demande, elle produisit les statuts de la Société, l'acte constatant la propriété du local des réunions et deux quittances d'abonnement délivrées par le Directeur de la Poste de Fribourg prouvant que le Cercle avait payé un abonnement de six mois à la Bundeszeitung de Lucerne et au Constitutionnel neuchâtois. L'autorisation fut accordée le 16 juin 1841 et le prix de la concession fut fixé à Fr. 30.-, tarif maximum également appliqué aux deux autres cercles existant en ville de Fribourg.

La première assemblée générale qui eut lieu le 16 juin 1841, se borna à nommer sa première commission composée de :

<i>Président :</i>	<i>Fournier, avoyer</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>Berger, juge d'appel</i>
<i>Caissier :</i>	<i>Esseiva, négociant</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Roth Philippe, notaire.</i>

Cette nouvelle commission tient sa première séance le 25 juin 1841 et déclara "qu'en suite de l'autorisation du Conseil d'Etat du 16 juin, le Cercle était constitué".

Voilà donc le Cercle dûment fondé et constitué. Il débutait avec une dette de Fr. 8'000.- et nulle autre ressource que les deniers de réception et les abonnements ou cotisations annuelles.

4. Les statuts (1841-1927)

Il serait fastidieux et inutile de reproduire ici les premiers statuts du Cercle. Nous nous contentons donc d'en signaler quelques particularités :

- Art. 1. Le but de la Société "est d'offrir un lieu de réunion et de récréation aux fondateurs, ainsi qu'à leurs amis qui voudront y entrer et se procurer d'une manière économique la lecture de divers journaux et écrits périodiques".
- Art. 2 à 6. Une commission, composée de quatre membres (un président, un vice-président, un caissier et un secrétaire) est élue pour 3 ans. Elle n'est pas autorisée à faire des dépenses dépassant Fr. 30.-.
- Art. 7 et 8. Le président convoque et préside les commissions et les assemblées générales. Il "ouvre son opinion" sur les matières à traiter et ne vote qu'en cas d'égalité des suffrages, les réceptions exceptées.
- Art. 9. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et sont examinés par la commission en janvier. Ils doivent être déposés au salon de lecture 8 jours avant l'assemblée générale pour que chacun puisse en prendre connaissance.
- Art. 11 et 12. Une assemblée générale est fixée au premier jeudi de février pour la reddition des comptes et l'autre au dernier jeudi de novembre pour choisir les journaux et remplacer le membre sortant de la commission. Selon les besoins, d'autres assemblées peuvent avoir lieu.
- Art. 14. "Chaque assemblée commence par la lecture du protocole (procès-verbal) de la dernière assemblée..... Le président met en délibération les matières pour lesquelles la convocation a eu lieu. La votation a lieu par assis et levés". Et, excellente initiative pour faire taire les bavards et éviter des discussions oi-

seuses et interminables; la parole ne peut être accordée plus de deux fois à chaque membre sur le même objet".

- Art. 17. Toute discussion politique est interdite dans les assemblées.
- Art. 19. Pour devenir membre, il faut "être d'une condition honorable, d'un état indépendant et jouir d'une réputation intacte". En 1850, on y ajouta "et âgé de 18 ans révolus".
- Art. 20. Un membre qui encourrait une peine correctionnelle ou criminelle serait rayé de la Société. Cependant, une fois la peine purgée, il pourrait solliciter sa réintégration. Serait également exclue une personne déclarée insolvable.
- Art. 21 à 23. Les membres honoraires ne sont pas copropriétaires des biens de la Société et n'assistent pas aux assemblées générales. Toutes les demandes d'admission doivent être affichées au moins 15 jours avant la date de la réunion où l'on devra décider des nouvelles admissions. Celui qui aura été refusé ne pourra se représenter qu'après un an révolu.
- Art. 24. Afin que chaque nouveau membre effectif puisse faire preuve de générosité, le prix d'admission n'est pas déterminé; il ne doit seulement pas être inférieur à Fr. 4.-. Pour tous les membres, l'abonnement est fixé à Fr. 10.-. "Si toutefois les dépenses dépassaient les recettes, chacun contribuera également à combler le déficit". On s'était fait beaucoup d'illusions sur la générosité des récipiendaires, car rares furent ceux qui donnèrent plus de Fr. 4.- ! En 1843 le prix d'abonnement fut provisoirement réduit à Fr. 8.- tandis que le prix de réception fut porté à Fr. 12.-.
- Art. 25. Tout membre cessant de faire partie de la Société pour quelque raison que ce soit n'aurait rien à prétendre au fonds social. En 1849, on précisa que "chaque membre effectif du Cercle qui voudra désormais s'en retirer ne pourra le faire qu'en payant sa part afférente à la dette commune."
- Art. 28 et 29. Chaque membre a la faculté d'y introduire un étranger à la ville pendant 8 jours.
- Art. 31. "Il est défendu d'entretenir une conversation suivie, de boire ou de fumer dans le salon de lecture. Il est également interdit à tous les membres d'emporter des journaux hors des appartements de la Société".
- Art. 33. Toute l'année, le Cercle sera fermé à 10 heures du soir.

Diverses modifications ayant été apportées au cours des années aux statuts de 1841, de nouveaux statuts furent adoptés en 1863, comportant 106 articles au lieu de 35. Parmi les principaux changements, signalons que le denier de réception fut porté à Fr. 25.- alors que le prix de l'abonnement était fixé à Fr. 10.-. Le denier de sortie fut fixé à Fr. 10.- et un membre effectif qui cessait de faire partie du Cercle n'avait aucun droit au fonds social et était libéré de toute participation aux charges du Cercle. Les membres du Grand Conseil pouvaient fréquenter librement le Cercle pendant la durée des sessions. Il était interdit d'introduire des personnes domiciliées à Fribourg pour leur offrir des rafraîchissements et le Cercle fermait désormais à 11 heures. Les membres de la commission passèrent de 4 à 7 membres et les statuts définirent les charges de chacun. La commission fut chargée de nommer un concierge et un huissier. Traitements annuels : caissier Fr. 50.-, secrétaire Fr. 30.- et huissier Fr. 10.-.

Des révisions partielles des statuts eurent lieu en 1870 et en 1876-77. En 1876, on créa une troisième catégorie de membres, en plus des membres effectifs et des membres honoraires habitant à Fribourg : celle des membres honoraires domiciliés à l'extérieur de la ville.

De nouveaux statuts furent adoptés en 1886. La principale modification concerne les buts de la Société : "Le Cercle de l'Union, fondé à Fribourg le 25 juin 1841, a pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion et de lecture et de récréation, ainsi qu'un centre de vie intellectuelle et politique". Faut-il en conclure que le Cercle de l'Union était devenu celui d'un parti politique ? Les statuts de 1863 avaient maintenu l'article 58 interdisant toute discussion politique dans les assemblées. Les statuts adoptés en 1927 annulèrent les statuts précédents. Le premier article ne parle plus de politique et dit simplement : Le Cercle de l'Union ... a pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion et de récréation, ainsi qu'un centre de vie intellectuelle". Le grand changement apporté par ces nouveaux statuts réside dans l'article 21 : "La dissolution du Cercle

étant prononcée, la fortune sera attribuée, selon décision à prendre par l'assemblée générale, à des œuvres de bienfaisance de la ville de Fribourg". Les anciens statuts avaient admis le droit des membres du Cercle à se partager les biens en cas de liquidation de la Société. Les statuts actuels datent de 1970.

5. Les divertissements

"Offrir un lieu de réunion et de récréation aux fondateurs du Cercle et à leurs amis qui voudront y entrer" dit le premier article des statuts de 1841.

Les membres du Cercle devaient se livrer à de pacifiques batailles de cartes mais, dès le début, la principale préoccupation de la commission fut le billard. Faudrait-il en acheter un neuf ou se contenter d'une occasion? Après de longues discussions, l'assemblée générale du 10 octobre 1841 décida de commander à Adam Hess, maître menuisier, un billard neuf avec tous ses accessoires. Les comptes de 1844 indiquent qu'il fut payé Fr. 604.- et ces mêmes comptes indiquent que le billard rapporta déjà Fr. 306.- à la caisse du Cercle cette année-là. Le rendement du billard varia suivant que son état était plus ou moins satisfaisant pour ses nombreux utilisateurs. Par exemple, il rapporta Fr. 209.- en 1845, Fr. 132.- en 1850, Fr. 109.- en 1854 et Fr. 360.- en 1857... En 1849, on fit l'acquisition d'ingrédients et du secret pour teindre les boules. Depuis cette date, le billard était en très mauvais état : bandes très défectueuses, drap déchiré. On se contenta, en 1855, de remplacer le drap et Amédée de Diesbach fit don de bandes neuves en acier. En 1866, on se proposa de vendre ce billard "ou de l'échanger contre un billard moderne, l'actuel étant trop grand et en trop mauvais état". En 1877, ce même billard était dans un état si pitoyable qu'il ne fit rentrer que Fr. 11.- dans la caisse du Cercle. Le sens de l'économie des membres du Cercle était tel qu'il ne fallut pas moins, par exemple, de trois séances de la commission et de 2 assemblées générales pour se décider à acheter, en 1851, un jeu de billes d'occasion pour la pyramide, pour une somme de Fr. 20.- ! Le règlement du billard de 1845 ne dut jamais donner satisfaction aux joueurs, car il fut modifié à plusieurs reprises. Deux surveillants spéciaux furent même désignés en 1861 pour surveiller les joueurs qui négligeaient de payer leurs dettes à la caisse, d'où de grandes pertes pour le Cercle. En 1876, le billard était très fréquenté et l'assemblée générale autorisa l'achat de bille du carambolage "le plus tôt possible, afin de ne pas priver les jeunes gens de leur récréation favorite". Réparé une dernière fois en 1926 pour la somme de Fr. 540.-, le billard fut vendu en 1933/34.

Bien que très occupée par le fameux billard, la commission du Cercle décida de faire l'acquisition, en 1843, d'un damier et d'un échiquier "si possible d'occasion".

En 1842, il avait été question d'établir un jeu de quilles pour le Cercle mais, "étant donné les grandes dépenses que la Société doit supporter cette année", cette affaire fut reportée à des temps meilleurs. On en reparla en 1851 car il s'agissait alors de s'unir avec la Société du jeu de quilles de l'ermitage du Petit-Rome. On discuta... avant d'apprendre que cette Société ne désirait plus s'associer au Cercle de l'Union. Quelques fervents du jeu de quilles entreprirent de nombreuses et vaines démarches. En 1861, les membres intéressés purent fréquenter le jeu de quilles du Pensionnat en payant un abonnement de Fr. 1,50. Il faut croire que le Cercle se rendit acquéreur de ce jeu de quilles, car l'assemblée générale du 29 mars 1863 autorisa la commission à vendre "aux meilleures conditions possibles la baraque et le jeu de quilles du Pensionnat". Le jeu de quilles avait vécu et il fut condamné à mort par 22 voix contre 5.

Parmi les activités du Cercle, il ne faut surtout pas oublier le banquet annuel, les lotos, les bals et les soirées.

La première mention du banquet annuel dans les procès-verbaux date de 1854, mais le texte laisse supposer que cet usage remonte aux premières années du Cercle, dans la tradition bien fribourgeoise des dîners de voisinage, d'abbaye et de confrérie. Le 4 janvier 1854, Mme Spaeth, épouse du tenancier du Cercle, demande si le dîner du Cercle

aura lieu cette année-là. La commission, "considérant la misère qui règne, décide de ne pas proposer de dîner à l'assemblée générale, mais de ne pas s'y opposer si le désir en est manifesté par les membres du Cercle". Le banquet avait ordinairement lieu en janvier. Le jour même du banquet, le 28 janvier 1856, plusieurs membres demandèrent à la commission l'autorisation d'y amener leurs épouses. Prise de court, la commission se déclare incompétente "et ne peut obtempérer à ce désir". Après le banquet de 1878, plusieurs membres du Cercle invitèrent la commission de la cave à se pourvoir, pour le prochain banquet, d'un meilleur vin blanc de table que celui qui se trouvait à la cave. Ce n'est qu'en 1880 que nous voyons le Cercle faire des invitations officielles pour son banquet annuel. Furent invités : MM. François Carry, rédacteur à Genève, Guisan et de Meuron, avocats à Lausanne, Stettler, docteur en droit à Berne, Ducrest, préfet à Estavayer, Meinrad Bertschy à Balliswil, Nicolas Roggo à Pontels et le major Limat à Cormagens.

Le loto, ce jeu toujours si apprécié des Fribourgeois, ne pouvait manquer de faire le bonheur du Cercle. Il faisait aussi le bonheur du concierge qui en retirait un profit appréciable. Le 25 novembre 1877, la commission se vit obligée de limiter son bénéfice à Fr. 10.- par loto et de lui interdire de dépasser ce chiffre.

La première tentative de bal dans les locaux du Cercle souleva une vive opposition de la part de l'hoirie Spaeth, copropriétaire de l'autre partie de la maison occupée par le Cercle. Une vive discussion s'éleva à ce sujet lors de l'assemblée générale du 8 février 1857. Voulait-on oui ou non accueillir la demande de la jeunesse? Le scrutin secret fut requis. Interruption de la votation par les partisans de la danse qui proposèrent la nomination d'une commission chargée d'organiser le bal. Nous ne savons pas si ce bal eut finalement lieu. Le 23 janvier 1858, la commission du Cercle nomma un "comité du bal" et décida que tout membre du Cercle y serait admis, ainsi que sa famille. Quant aux invitations à des personnes ne faisant pas partie du Cercle, il faudrait se montrer prudent et faire une demande à la commission, au moins 48 heures avant le jour du bal. Il ne semble pas qu'un bal ait eu lieu chaque année et qu'il fût très fréquenté. Quelques membres demandèrent à disposer de la grande salle pour des soirées dansantes. L'hoirie Spaeth voulut bien y consentir "moyennant que la promesse de vente fut passée cette année". Elle devait craindre pour la solidité de l'immeuble, et le 23 février, M. Philippe de Reynold rendit l'assistance "attentive au danger qu'il y aurait de danser dans une maison dont les murs sont reconnus pour n'être pas très solides". Après une bataille d'experts donnant des avis contradictoires, il fut finalement décidé que le bal n'aurait pas lieu dans les locaux du Cercle et qu'un subside serait alloué au comité du bal pour la location d'une salle. En 1868, la jeunesse dansante du Cercle obtint un subside de Fr. 30.-. En 1869, la jeunesse organisa un bal pendant le carnaval et reçut un subside de Fr. 40.- avec un sage conseil "que le bal ne se fasse pas dans la nuit du samedi à dimanche à cause de la tentation, à laquelle pourraient succomber quelques personnes fatiguées, de manquer la messe".

Aux bals vinrent s'ajouter, dès 1874, des soirées dramatiques et musicales qui eurent un très grand succès. Dans un rapport de la commission à l'assemblée générale pour justifier une demande de crédit pour d'importantes réparations, nous pouvons lire "qu'une société qui ne progresse pas recule et que nous avons la certitude qu'en aménageant nos salles d'une manière confortable nous verrions affluer les demandes d'admission. Nous avons réussi, 50 demandes en 6 mois !" Ces soirées étaient l'œuvre d'un comité spécial qui reçut le nom de "comité des Lustbarkeiten".

On eut l'idée de faire une quête à chaque soirée littéraire. Le bénéfice était offert à une œuvre de bienfaisance. Par exemple, la collecte de la soirée du 20 janvier 1878 fut remise à l'asile de la Providence.

Parmi les conférences qui furent données au Cercle, nous citerons celles de l'abbé Charles de Raemy, de M. Jules Repond sur la représentation proportionnelle (1884), et

de M. Etienne Fragnière sur Louis Veullot et son école...

Le chant intéressait également les membres du Cercle. D'une éphémère "Union chorale" des années 1880, ne nous sont parvenus qu'un drapeau avec la devise "Chant ne peut où mal veut", trois partitions et quelques papiers.

Les courses furent, dès 1941, un important événement de la vie du Cercle. Les curiosités culturelles étaient complétées par de joyeuses agapes dans une ambiance très "course d'école". Si la mémoire des membres abonde en souvenirs, nous nous contentons ici de citer les années et les destinations, soit :

1941	Saint-Moritz "course du Centenaire"	1970	Biella (Italie)
1946	Suisse orientale "course de la paix"	1972	Bourgogne
1948	Chamonix	1974	Nice - Monte-Carlo
1950	Milan - Pavie	1976	Les Baux-de-Provence
1952	Venise	1978	Lyon
1954	Alsace et Fribourg-en-Brisgau	1980	Luxembourg
1956	Gornergrat	1982	Munich
1958	Lugano	1984	Verone
1960	Karlsruhe - Stuttgart - Heidelberg	1986	Venise
1962	Kloten - Einsiedlen - Rigi	1988	Bordeaux
1964	Aoste - Iselle	1990	Bruxelles
1966	Gênes	1991	La Voie Suisse (150ème)
1968	Suisse orientale - Sântis		

6. Les journaux

"Procurer à ses membres, d'une manière économique, la lecture des divers journaux et écrits périodiques", disaient les statuts de 1841. Le lecteur actuel qui feuillette Le Matin et le Blick en prenant son café aura de la peine à imaginer le choix de journaux dont disposait le Cercle.

Il devait faire bon lire dans le salon du Cercle, à l'abri de la chaleur, en été, puisqu'il donnait sur la Grand-Rue, à l'abri du froid, en hiver, grâce à la bonne chaleur d'un poêle en "catelles" et au feu dans la cheminée. Le soir, les lecteurs profitaient de la douce lumière des modérateurs à huile. L'art. 31 des statuts de 1841 défendait "d'entretenir une conversation suivie, de boire et de fumer dans le salon de lecture".

Et que lisait-on dans ce confortable cabinet de lecture? Nous avons vu que dans la pétition adressée au Conseil d'Etat le 9 mai 1841, la commission provisoire faisait état de l'abonnement du Cercle à la Bundeszeitung et au Constitutionnel neuchâtelois. On s'abonna, pour 1842, à deux journaux français : L'Univers et le Journal des villes et des campagnes. On choisit les journaux suisses suivants : L'Union, imprimé à Porrentruy, la Gazette fédérale de Lucerne et l'Echo du Jura. M. Fournier, président du Cercle, passait au Cercle le Narrateur fribourgeois qu'il recevait en qualité de président du Conseil d'Etat. On s'abonna au journal allemand La Gazette universelle d'Augsbourg et on y joignit les Annales de la propagation de la foi, la Feuille officielle du canton de Fribourg et le Bulletin des séances du Grand Conseil. Quelqu'un proposa le Nouvelliste vaudois qui fut refusé par l'assemblée car, selon M. Weck, président du tribunal d'appel, "cette feuille n'était pas rédigée dans un esprit favorable aux principes religieux".

En 1843, on s'abonna aux mêmes journaux, mais on fit le curieux arrangement de prendre le Fédéral de Genève pour les six premiers mois et le Constitutionnel genevois pour les six autres mois.

Pour un prix global de Fr. 50.-, le Cercle s'abonna, en 1845, aux journaux suivants : la Gazette fédérale de Zurich, L'Univers, la Quotidienne de France, l'Ami de la Religion, la Gazette de l'Etat de Lucerne, la Gazette ecclésiastique de Lucerne, le Messenger de la Suisse primitive de Schwyz, la Parole libre de Saint-Gall, le Constitutionnel neuchâtelois,

L'Echo du Jura et la Gazette du Simplon. En y ajoutant la Gazette d'Augsbourg, l'Allgemeine Zeitung de Berne, le Journal des villes et des campagnes, la Feuille d'Avis, le Narrateur et les Annales de la propagation de la foi, nous avons la liste de tous les journaux à la disposition des membres du Cercle en 1845.

A cette liste s'ajoutèrent encore, en 1846, la Gazette de Lausanne et, en 1848, la Gazette de Bâle, l'Observateur de Genève, le Beobachter de Berne, la Suisse, la Gazette du canton de Fribourg, le Constitutionnel de France. Ce dernier, "peu goûté", fut remplacé par l'Assemblée nationale. On prit, à titre d'essai, la Patrie qui paraîtra à Berne dès le 1er janvier 1850. Sur proposition de M. Neuhaus, on prit encore pour 1851 le Figaro de Berne. Par contre, on refusa la demande de M. Monnerat qui souhaitait "un organe de l'opposition". Le Cercle paya l'abonnement du Spectateur de Genève qu'il avait reçu dès sa parution. Pour satisfaire de nombreux membres, on choisit encore de s'abonner à l'Indépendance suisse qui venait de paraître à Berne (1852). "Les événements du 2 décembre 1851", lisons-nous dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 1852, "ont complètement métamorphosé la presse française, le journal l'Assemblée nationale, autrefois très intéressant, est devenu tout à fait insignifiant". On propose de prendre à sa place "un des journaux semi-officiels, qui seuls osent parler aujourd'hui". On prit à la place le Constitutionnel ainsi que le Pays (de Paris), l'Ordre et les Annales catholiques de Genève.

Sur la liste des abonnements pour 1853, figure le journal de l'opposition radicale, le Confédéré. En 1854, il fut supprimé, presque à l'unanimité, car ses articles étaient jugés "impies et irréligieux". Mais le Cercle s'y abonna à nouveau en 1857 par 17 voix contre 8. Rejeté en 1871, après deux vaines tentatives, on le reprit l'année suivante par 31 voix contre 13.

En 1854, le Cercle s'abonna à deux nouveaux journaux conservateurs qui venaient de paraître dans le canton. Il s'agissait évidemment du Chroniqueur et sans doute de l'Echo vom Murtensee qui ne connut qu'une existence éphémère.

Les lecteurs trouvant qu'il n'y avait pas assez de journaux français, proposèrent l'Echo du Mont Blanc. Non seulement l'assemblée générale du 14 mars 1855 refusa ce journal, mais encore supprima le Journal de Genève et la Gazette de Lausanne. L'année suivante, on voulut bien s'abonner à l'Echo du Mont Blanc et remplacer la Suisse par la Gazette de Lausanne.

M. Joseph Gmür, de St-Gall, obtint en 1856 la permission de fréquenter le Cercle. Comme il offrait l'Allgemeine Postzeitung d'Augsbourg auquel le Cercle était abonné, on décida de la remplacer par l'Univers. Hélas, ce journal coûtait Fr. 80.-. C'était beaucoup trop cher pour les finances en mauvaise posture du Cercle et l'on reprit le Journal des villes et des campagnes. Mais en 1859, on renonça à la Patrie au profit de l'Univers.

En 1860, apparurent au Cercle le Monde illustré et le Bund et, les finances étant bonnes, on y ajouta la Gazette du Valais. En 1862, suppression du Journal des villes et des campagnes et de la Schwytzerzeitung, remplacés par le Neuchâtelois, la Feuille fédérale et Die Sense. Le Postheiri, le Monde, le Correspondant, le Journal de Fribourg et l'Ami du peuple firent leur entrée au Cercle. La Schwytzerzeitung réapparut en 1865 et on y ajouta encore la Revue d'économie chrétienne, la Freiburgzeitung et l'Educateur.

En 1869, nouvel abandon de la Schwytzerzeitung au profit de la Luzernerzeitung et du Neues Tagblatt de Saint-Gall "ces deux journaux plus au courant des nouvelles d'Allemagne...". M. Wuilleret, avocat, constate que, "vu le nombre de jeunes gens fréquentant le Cercle de l'Union, il serait regrettable qu'aucune revue scientifique ne leur soit mise sous les yeux et qu'ils soient privés de la faculté de s'instruire dans toutes les questions scientifiques discutées de nos jours". On approuva sa suggestion de s'abonner au Correspondant, revue qu'il jugeait plus complète que la Revue chrétienne pour les questions judiciaires, économiques, politiques et scientifiques. Comme plusieurs membres souhaitaient un journal commercial, on choisit l'Union libérale de Neuchâtel et le Courrier de

Genève.

Les nouveaux journaux choisis en 1871 furent la Gazette jurassienne, la Décentralisation, le Chamois, la Revue littéraire catholique, la Kriegszeitung et le Bien public de Gand. On y ajouta en 1872 la Revue de Louvain, le Vaterland et la Revue de la Suisse catholique. La commission "est priée de faire des recherches pour découvrir un journal qui traite des Arts et Métiers". L'Economiste français et les Fliegende Blätter firent leur apparition au Cercle en 1873 et la Gazette des tribunaux en 1875.

En 1876, le Cercle recevait 28 journaux que nous avons énumérés pour la plupart ainsi que le Murtenbieter, le Fribourgeois, l'Ostschweiz et le Tour du Monde, "journal qui se distingue par ses données instructives et intéressantes". Le choix des journaux fut toujours tributaire de la situation financière du Cercle. Par exemple, nous lisons, dans la séance du 20 décembre 1881 qu'on "aurait bien voulu ajouter aux journaux actuels la Revue des deux Mondes, depuis si longtemps convoitée par nombre de lecteurs, et aussi un journal catholique influent de l'Allemagne, mais nos ressources ne nous le permettent pas".

Ce ne fut qu'en 1864 que l'on songea, pour la première fois, à tirer quelque profit de tous ces journaux en les vendant aux enchères aux membres du Cercle et cette première mise fit entrer Fr. 47.- pour les journaux des six premiers mois de l'année.

La dernière mise, mentionnée dans les procès-verbaux, eut lieu en 1957 et donna les résultats suivants :

La Gazette de Lausanne	(autrefois prise par L. et H. Esseiva)	Fr.	.-
L'Echo illustré	Paul Meyer	Fr.	2.-
Le Fribourgeois	M. Zwimpfer	Fr.	3.-
Le Journal de Genève	F. de Gottrau	Fr.	3.-
La Gruyère	L. Esseiva	Fr.	3.-
La Patrie suisse	P. Meyer	Fr.	3.-
L'Illustré	A. de Weck	Fr.	6.-

soit un total de Fr. 20.-

Si en 1960, on dépensa encore Fr. 290.- pour les abonnements de journaux, en 1964 la dépense n'était plus que de Fr. 100.- et aujourd'hui ... quelle misère comparée aux richesses passées ...

L'article 4 litt. c de la loi du 14 mai 1851 sur les cercles et autres établissements de ce genre les obligeait à se procurer dans un délai fixé une petite bibliothèque à l'usage de leurs membres. La commission décida de "faire appel à la générosité des sociétaires en les priant de faire don à la bibliothèque des livres bons et utiles dont ils pouvaient se passer". Cet appel n'obtint pas l'écho désiré car, en 1876, le professeur Grangier exposa à l'assemblée générale que "la bibliothèque était dans un état élémentaire". Il fut alors décidé de porter chaque année au budget une certaine somme pour acheter des livres scientifiques et géographiques. Et, pour commencer, on fit l'acquisition de la carte du canton de Fribourg, "la précédente étant complètement enfumée", et de la carte de la Suisse de Dufour.

7. L'engagement politique et le "Bien Public"

a) La scission conservatrice

La tendance politique du Cercle fut, dès le début, nettement conservatrice. Le choix des journaux, par exemple, en est la preuve. Dès son origine, les députés conservateurs eurent la faculté de fréquenter librement le Cercle pendant les sessions du Grand Conseil et ils ne s'en privèrent pas. Lors de la discussion de l'article premier des statuts de 1863, M. Cardinaux, procureur général, proposa de remplacer le nom "Cercle de l'Union" par celui de "Cercle conservateur" mais cette motion fut refusée par 18 voix

contre 8. Attachement à la tradition, fidélité aux origines ? Craignait-on que le nouveau nom fasse naître des discussions politiques lors des assemblées, ce qu'interdisaient les statuts ? Quoi qu'il en soit, l'incident fut clos et la paix continua à régner au Cercle, siège incontesté du parti conservateur jusqu'en 1879.

Tout en restant un paisible lieu de lecture et de divertissement, le Cercle prit, après 1856, une teinte politique, celle du gouvernement d'Hubert Charles. C'est-à-dire une teinte de libéralisme et de sage modération qu'il professait. On admettait, avec lui, une dualité dans l'homme, séparant l'individu dans sa vie privée, soumis aux lois divines qui doivent régir son existence et le citoyen d'un Etat, complètement indépendant de la morale chrétienne et sans relation avec l'Eglise qui l'enseigne.

Cette modération, imposée dès 1847 sous le régime radical, cessa de satisfaire certains membres du Cercle à partir de 1870, époque troublée du "Kulturkampf" où l'on vit se durcir la politique conservatrice.

Un nouveau cercle, "Le Cercle catholique", avec à sa tête le chanoine Schorderet, rallia les extrémistes et marcha résolument au combat alors que le Cercle de l'Union continua à grouper les modérés.

Schorderet, dans le dessein de former des hommes entraînés à la discussion publique, fonda en 1871, un cabinet de lecture, installé à l'ancienne Abbaye des Tisserands - aujourd'hui Grand-Rue 13 - et qui fusionna avec le Cercle catholique officiellement inauguré le 25 novembre 1875.

Si deux tendances, l'une modérée, l'autre plus extrême, existaient déjà au sein du Cercle comme à l'intérieur du parti conservateur, elles ne s'opposèrent qu'à partir des années 1875. Le chanoine Schorderet sut rallier certains membres du Cercle parmi les plus extrémistes, tels que l'avocat Louis Wuilleret qui était, avec Weck-Reynold, à la tête du parti conservateur; Frédéric Gendre, le fondateur de la première conférence de St-Vincent de Paul dans le canton de Fribourg; Pierre Esseiva, juge au Tribunal cantonal et d'autres vieux lutteurs politiques. Des forces plus jeunes rejoignirent le chanoine : le notaire Etienne Comte; Paul Aeby, futur conseiller national et syndic de Fribourg et Pie Philipona que Schorderet lança dans la carrière de journaliste. Sous l'impulsion du chanoine, ce petit groupe, toujours membre du Cercle, se transforma en une sorte de groupe d'études religieuses, politiques et sociales bien qu'on ait décidé en 1874 de laisser au Cercle la politique et ses manœuvres. Le terrain sur lequel allait s'engager le futur Cercle catholique n'était pas celui de prédilection du pacifique Cercle de l'Union. Le chanoine Schorderet et ses amis n'entendaient pas se laisser dominer par Berne et se soumettre sans autre à toutes les récentes mesures anticléricales et à caractère laïc. Loin de capituler, ils voulurent intervenir de toutes leurs forces, non seulement pour défendre les droits de l'Eglise romaine, mais encore pour restaurer l'esprit du Christ dans la société de leur temps. Leur devise n'était-elle pas : "Omnia instaurare in Christo"?

Le Cercle de l'Union ne s'était pas engagé à défendre la religion qu'il plaçait au-dessus des querelles politiques, mais il ne voulait pas que le Cercle catholique s'ingérât dans la politique qu'il considérait comme son domaine particulier. D'autre part, les méthodes "musclées" du chanoine et de son groupe ne plurent pas aux habitués de l'Union, plutôt partisans des méthodes louvoyantes et modérées. Bon nombre de libéraux du Cercle de l'Union refusèrent de s'engager sur le terrain religieux et demeurèrent de simples spectateurs des événements politiques. S'ils eurent peut-être des sursauts d'indignation devant les agissements du "Kulturkampf", ils ne cessèrent pas néanmoins de considérer que la religion était une affaire strictement privée et ceux qui osèrent passer à la contre-offensive avaient rejoint le Cercle catholique.

Le Cercle catholique et le Cercle de l'Union devinrent bientôt les pires ennemis du monde. En 1876, le Chroniqueur, organe des conservateurs-libéraux du Cercle de l'Union, s'en prit très violemment à Schorderet qu'il considérait comme "funeste à la bonne entente qui devrait exister entre tous les conservateurs fribourgeois". Le même journal ac-

cuse Schorderet de "semer en tous lieux ... les diffamations les plus calomnieuses et les plus nuisibles à sa réputation de publiciste catholique". Naturellement, le Confédéré, journal des radicaux, ne voyait pas d'un mauvais œil les conservateurs s'entre-déchirer et annonça déjà, en février 1875, les futures rivalités : "Ce Cercle catholique est destiné à faire concurrence à celui de l'Union, pas assez ultramontain. Il a à sa tête... toute la cléricaille".

La scission à l'intérieur du parti conservateur s'opéra pratiquement et officiellement au Cercle de l'Union lorsque 26 de ses membres parmi les plus influents annoncèrent leur intention formelle de se retirer. Une lettre du 30 décembre 1881 adressée au Cercle indique les motifs de cette démission :

"... Nous ne saurions continuer à prêter notre concours à un Cercle qui ne mérite plus le nom que lui ont donné ses fondateurs, car le Cercle de l'Union est devenu un foyer de division dans le pays, et il s'est séparé de la grande majorité des conservateurs catholiques de la ville et du canton de Fribourg. Nous ne pouvons pas rester membres d'un Cercle qui, abhorrant le Drapeau de la modération, a renié par la majorité de ses membres les principes politiques qui présidèrent à sa naissance et qui ont inspiré pendant 40 ans ceux qui en furent les plus éminents et les plus respectés. Nous sommes obligés de nous séparer d'un Cercle où l'on a vu des candidatures radicales acclamées et patronnées, des candidatures conservatrices repoussées et combattues... Le Cercle de l'Union, tel qu'il est devenu depuis quelques temps, n'est plus celui que les soussignés ont connu autrefois."

Suivent les signatures :

Louis Wuilleret, avocat; Frédéric Weck, avocat; Pierre Esseiva; Charles Wuilleret; Hippolyte Weck, banquier; Favre, substitut; Joseph Philipona; Georges Python, député; Marmet Saussens; chanoine Schorderet; Aloys Bossy, conseiller d'Etat; Louis d'Epinay; Etienne Comte, notaire; Ernest Piller; Charles Weck; Alphonse Théraulaz; J. Burgy, notaire; Paul Aeby; Stanislas Aeby; Ch. Monney, receveur d'Etat; Pie Philipona, rédacteur; J. Leclerc; Ant. Collaud, instituteur; Phil. Fournier; Ph. Pachoud, secrétaire; Fs Jonin, instituteur.

Dans sa réponse adressée à l'avocat Louis Wuilleret, le Cercle de l'Union démontra qu'il estimait que les motifs des démissions étaient sans fondement. Pour expliquer les raisons de cette scission, il donne les motifs suivants :

"... Le commencement de la division dans le parti conservateur remonte à l'époque où Messieurs Wicky et Schorderet crurent devoir, sur un prétexte futile et très discutable, préparer l'établissement d'un nouveau Cercle, et cela, malgré l'avis de MM. Menoud, Clerc et Théraulaz et de plusieurs autres membres influents.

Aussi longtemps que les hommes politiques du parti conservateur pouvaient se rencontrer dans le Cercle de l'Union, la scission n'était pas à craindre et elle ne l'était surtout pas parce qu'alors le seul Drapeau du parti conservateur était celui de Posieux, celui de la modération. Depuis la fondation du nouveau cercle et spécialement ces deux dernières années, eu égard à l'existence de deux nuances dans le parti, on s'est attaché à laisser le Cercle de l'Union le plus possible en dehors des luttes politiques, sans cependant que ses membres aient renoncé à combattre pour les idées qui y ont toujours prévalu. C'est ainsi que le parti du Bien public a compris qu'il devait avoir une organisation complètement en dehors de notre Cercle, bien différent en cela du parti intransigeant qui a fait du Cercle catholique, fondé dans un but uniquement religieux, le principal foyer de l'agitation politique dont souffre injustement le parti conservateur.

... La politique de modération, de concorde, a permis au canton de faire de grandes choses, a donné plusieurs années de paix, a de tout temps trouvé au Cercle de l'Union des propagateurs convaincus; rappelons les Esseiva, les Buman, les Weck, les Féguely, les Chollet et tant d'autres, même parmi ceux que nous trouvons malheureusement au-

jourd'hui au 1er rang d'une politique diamétralement opposée ...".

Par esprit de conciliation, Weck-Reynold avait retardé la scission du parti conservateur. Il s'était efforcé de maintenir l'union entre ses membres tiraillés entre deux tendances. Il mit tout en œuvre pour éviter, ou du moins retarder la déchirure qui, de 1879 à 1889, divisa le parti à cause de la scission libérale. Au contraire, Schorderet s'efforçait d'accélérer le processus de décantation. A la mort de Weck-Reynold en 1880, le parti conservateur fut décapité et privé de son conciliateur. Un certain désarroi s'empara alors du parti qui confia son destin au Cercle catholique.

La faction libérale du Cercle de l'Union ne s'avoua pas battue. Elle essaya, de son côté, de se faire passer pour la principale force conservatrice du pays. Elle adhéra à l'organisation politique qui embrassait toute la Suisse catholique : l'Union conservatrice. Cependant, dans une lettre de 1881, Louis Wuilleret, Henri de Schaller, Paul Aeby, Alphonse Théraulaz et François-Xavier Menoud émirent quelques réserves quant à leur adhésion à cette organisation jugée trop unitaire - "einheitlich" - et fort éloignée du programme fédéraliste qui est celui de tous les catholiques suisses.

Et surtout, le Cercle créa le journal *Le Bien Public* qui fut chargé de défendre sa cause.

b) Le Bien Public

La scission étant consommée, il s'agissait alors pour le Cercle de s'appuyer sur une force capable de faire prévaloir ses idées politiques : la presse et plus particulièrement le *Bien Public*.

Mais il fallait compter avec la faction intransigeante à la tête de laquelle s'élevait un jeune homme de 25 ans d'une indomptable énergie : Georges Python. Par étapes successives, cet homme d'Etat finit par rallier toutes les forces conservatrices et les unir autour de lui.

Cependant, de 1879 à 1889 et grâce au *Bien Public*, les conservateurs-libéraux allaient avoir une certaine importance politique dans la vie fribourgeoise. Examinons brièvement quelques intentions, voire interventions issues du Cercle par l'intermédiaire du *Bien Public*.

Dans les premiers numéros de 1879, le *Bien Public* présenta quelques thèmes fondamentaux lui tenant particulièrement à cœur. Dans un article intitulé "Avons-nous le droit d'exister ?", le *Bien Public* dit vouloir ne pas confondre l'Eglise avec un petit cénacle d'adeptes, éviter l'esprit de parti obstiné, implacable, rebelle au bon sens, inaccessible à toute idée qui ne serait pas commandée par quelques chefs de file. Il se veut modéré, car, écrit-il, "rien n'est plus modéré que le vrai" tout en affirmant "qu'il n'y a pas de modération dans les principes parce qu'ils sont absolus". Il se pique de prendre en charge l'éducation politique du peuple, champ sans limites qui s'offre à l'action d'un journal politique. Il veut revenir aux sources et combattre les hérésies dans le clan conservateur, c'est-à-dire redonner la liberté au corps législatif vis-à-vis du Gouvernement en place.

Naturellement, le *Bien Public* ne peut que suspecter le jeune loup Georges Python, chef du parti conservateur, et il affirme : "On ne peut exiger de la nouvelle école et de son chef une connaissance aussi complète des institutions de notre vieille république, leurs préoccupations sont différentes...". Ou encore : "Cette secte qui, tout en se prétendant conservatrice, cherche en politique comme en religion à substituer à l'autorité législative celle qu'elle croit la plus favorable à ses intérêts du moment".

Acceptant bientôt d'être qualifié de courant minoritaire, le parti du *Bien Public* pensait que le Gouvernement ne devait pas être le chef d'un parti, qu'il devait, pour administrer, faire appel à toutes les forces vives du pays et que les minorités devaient être représentées dans les conseils d'un Etat libre.

En bref, le *Bien Public* voulait combattre l'esprit de parti et d'intolérance et réclamait de la prudence et de la modération dans l'application des principes.

La Gazette de Lausanne du 30 juillet 1880 jugeait en ces termes la situation politique à Fribourg :

"... 25 années de règne incontesté ont amené le parti conservateur fribourgeois à exagérer son propre principe. N'ayant à lutter contre aucune opposition sérieuse, il est resté stationnaire. Ce qui était à l'origine un parti politique, luttant et agissant, est devenu peu à peu une coterie. Les questions de personnes se sont substituées aux questions de principes. L'horizon s'est rétréci et les conservateurs de la fraction dominante se sont habitués toujours davantage à considérer les affaires de l'Etat et les intérêts publics comme leur chose. Si on ajoute à cela la tendance nouvelle à transformer en une sorte de théocratie le gouvernement démocratique du pays, on comprendra que dans le sein même du parti conservateur il se soit formé un groupe d'hommes qui ont éprouvé le besoin de réagir contre ces velléités d'absolutisme gouvernemental et clérical... Au lieu de considérer le mouvement d'opposition honnête et loyal comme un avertissement sérieux et un signe des temps, la majorité s'est obstinée. Elle repousse aujourd'hui de son sein les éléments modérés, confiante dans sa force hautaine... C'est bien là le propre d'une majorité qu'un trop long et trop paisible exercice du pouvoir a rendu intolérante au point de ne plus savoir souffrir aucune opposition".

Ce fut un réveil douloureux pour un grand nombre de membres du Cercle de l'Union qui s'étaient toujours intéressés à l'action gouvernementale et qui, devenus minoritaires, se virent écartés des affaires publiques.

Le Bien Public allait réagir en s'élevant contre les privilèges d'impôts, la loi sur la durée des fonctions des professeurs, la loi sur les denrées alimentaires et la loi sur les douanes. Il intervint en faveur des réformes judiciaires, électorales et financières.

Le Bien Public était l'organe antigouvernemental, tandis que le Chroniqueur devint, au début de 1880, l'organe du Gouvernement, directement sous la direction des membres du Conseil d'Etat. Mais, en septembre de la même année, le Chroniqueur retourna à ses propriétaires. Laurent Fragnière en redevint le rédacteur alors que le Bien Public était rédigé par Perrier. Un projet de convention de fusion entre ces deux journaux fut signé en 1881 et réalisé cette année-là encore.

A cette époque déjà, on s'inquiétait du peu de pénétration du Bien Public dans les campagnes fribourgeoises, et on décida de créer un petit journal, paraissant une à deux fois par semaine, d'un style plus populaire, peu coûteux et destiné surtout aux agriculteurs. Nous lisons dans une formule de souscription de 1881 :

"... L'expérience d'une année nous a appris que Le Bien Public, quoique ayant un nombre considérable d'abonnés - 1140 -, pénètre très difficilement dans les campagnes et cela grâce (sic) spécialement à son prix trop élevé, tandis que par contre les journaux de nos adversaires, et en particulier l'Ami du Peuple, y sont répandus gratuitement et à profusion".

Dénommé l'Union, avec en sous-titre, en 1881, "Journal conservateur fribourgeois", puis dès le 18 août 1883 "Journal agricole fribourgeois", il cessa de paraître le 31 décembre 1887. Le parti conservateur-libéral resta donc un parti essentiellement urbain qui, dès 1885, abandonna la lutte politique sur le plan cantonal pour ne conserver que le terrain communal.

En 1886, la question même de l'existence du Bien Public était posée. Dans une formule de souscription pour couvrir les déficits du Bien Public et de l'Union, on lit cet appel quasi désespéré :

"Nous ne saurions laisser nos journaux disparaître et le parti conservateur modéré privé de tout organe avant de l'avoir nanti de la situation. Nous adressons un dernier appel à tous les partisans de la cause conservatrice modérée. Nos journaux cesseront de paraître au 1er janvier 1887, s'ils ne viennent pas efficacement à notre aide..."

De crainte que les adhérents du Bien Public ne deviennent indifférents ou soient attirés par des partis extrêmes, le Bien Public met tout en œuvre pour sauvegarder son journal et son irremplaçable action sur les électeurs. La même formule présente encore un adversaire des plus dangereux :

"Vous connaissez aussi bien que nous les tendances du parti libéral, elles vont s'accroissant chaque jour, les intransigeants, les ardents repoussent toujours plus à l'arrière-plan les éléments rassis et modérés; loin d'être calmés par le succès, toute victoire de leur part, toute faiblesse de la nôtre leur donnent un nouvel élan, les rendent plus impitoyables et plus audacieux. Les instincts démagogiques et jacobins qu'ils couvraient, dans le principe, sous des dehors conservateurs et religieux, apparaissent à la surface; leur représentant le plus autorisé a pris place au gouvernement (Georges Python) et ils ne font plus mystère de leurs tendances socialistes si étrangères autrefois aux conservateurs fribourgeois. Elles pénétreront facilement dans le peuple, incapable de résistance sérieuse, enlacé qu'il est dans les mailles serrées de notre centralisation administrative. Est-ce bien le moment de s'effacer, de supprimer tout organe conservateur et modéré, de laisser le peuple ballotté entre l'intransigeance et le radicalisme ?"

Ce sursaut d'énergie ne permit pas au Bien Public de survivre bien longtemps et il fut supprimé le 29 décembre 1889. Faute d'adeptes, surtout à l'extérieur de la ville, ce journal qui représentait la tendance modérée du parti conservateur avait duré à peine dix ans. Le parti conservateur avait trouvé son chef en la personne de Georges Python et la grande masse du peuple allait se tourner vers lui. Les membres du Cercle retournèrent à leur billard, à leurs banquets et à leurs journaux.

8. Conclusion

Les adeptes ou les sympathisants du Cercle ont quelques traits communs; ce sont les bourgeois que décrit Léon Savary dans son "Fribourg" : "Ils s'offrent le luxe d'être un peu libéraux en politique, mais leur libéralisme est mou, indolent, négatif, et consiste à grommeler. Le parti du Bien Public, que Georges Python écrasa, traduisait exactement leur état d'esprit".

Ce jugement ne peut pas, bien entendu, convenir aux membres actuels du Cercle puisque celui-ci est devenu apolitique. Par contre, il caractérise parfaitement la masse des adhérents, jusqu'au tournant du siècle; certains intellectuels, les artisans et négociants qui, par un rang social relativement élevé, équivalent à leur importance économique, se piquaient d'indépendance.

L'apathie politique générale - du moins dans le sens des luttes de principes - dans laquelle baigne la masse des citoyens de notre pays n'épargne pas les membres du Cercle, d'ailleurs désignés pour la plupart comme passifs.

Le Cercle a pris un caractère historique. Même s'il ne vit plus sa période héroïque de lutte politique, il reste une institution sympathique du XIXe siècle.

Seule la persistance du Cercle nous permet d'affirmer qu'il répond à un besoin et qu'il a une raison d'être. Même s'il est devenu apolitique, il représente une catégorie de citoyens, urbains surtout, aux aspirations politiques identiques à la poursuite du "Bien commun", indépendamment des couleurs des partis politiques. S'il revêt désormais l'apparence d'une simple société, les cœurs de tous ses membres battent au même rythme et avec un même élan d'amitié.

Pour en savoir plus : bibliographie sommaire

– Histoire du canton de Fribourg. Sous la direction de Roland Ruffieux, T. 2, Fribourg 1981, p.

558-1112.

- GREMAUD André, Le Cercle de l'Union. In : Annales Fribourgeoises 46, (1964), p. 97-115. (jusqu'en 1910).
 - DROUX Martine, Le Bien Public. Monographie d'un journal politique fribourgeois de la fin du XIXe siècle. (Mémoire, dactyl.), Fribourg 1966, 217 p.
 - VUILLEME Jean-Bernard, Le type des derniers cercles. Chronique turbulente des cercles neuchâtelois et suisses romands. Carouge 1987, p. 225.
 - de DIESBACH Max, La vie mondaine à Fribourg et le Cercle de la Grande Société. Fribourg 1904, 38 p.
 - GREMAUD André et Henri, Cercle littéraire et de commerce - Fribourg 1816-1966. Fribourg 1966, 76 p.
 - PHILIPPONA Pie, Le Cercle catholique de Fribourg 1875-1925. Fribourg 1925, 30 p.
 - DUBAS Jean, La Confrérie de St-Sébastien fondée en 1814 à Fribourg. Fribourg 1989 (en particulier l'introduction).
-